



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tunnels

Question écrite n° 59977

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité d'assurer la sécurité des transports ferroviaires et, plus précisément, sur le danger que représente le tunnel de Chantenay à Nantes. Ce tunnel est emprunté quotidiennement par 120 trains, TGV, TER, ou par le fret sur la ligne Nantes-Saint-Nazaire. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour en assurer la sécurité. Dans un premier temps, il semblerait indispensable d'éclairer le tunnel, d'assurer l'évacuation des personnes et de créer de véritables accès de sécurité pour les services de secours et d'incendie. Il lui demande donc quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Texte de la réponse

La sécurité des transports et son amélioration sont une des priorités du Gouvernement. C'est pourquoi, à la suite de la catastrophe survenue dans le tunnel routier du Mont-Blanc, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a demandé qu'il soit également procédé à un diagnostic de sécurité des tunnels ferroviaires. Les conclusions de ce diagnostic ont été présentées à la presse le 1er décembre 1999. Pour renforcer la sécurité dans certains ouvrages, elles préconisent des mesures qui concernent principalement l'élaboration de plans de secours spécialisés, la mise à disposition des services de secours de chariots légers adaptés à leurs besoins et de dispositifs destinés à assurer la continuité des communications radio en tunnel, l'amélioration de certains équipements en tunnel (éclairage, balisage de secours, alimentation en énergie électrique) ainsi que l'aménagement des accès aux têtes des tunnels. En ce qui concerne le tunnel de Chantenay à Nantes, la première phase des travaux, concernant les aménagements de l'accès à la tête du tunnel côté Chantenay, le renforcement de l'éclairage et la mise en place d'un balisage de secours, devrait être réalisée en septembre 2002.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59977

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2210

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6789